

**DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE  
SAINT MARTIN DE HINX**



**ARRETE MUNICIPAL**

**Portant réglementation de la circulation temporaire  
RUE DE L'ESTACADE – BLOCAGE DE ROUTE TRANSPORT ET MONTAGE DE GRUE – SARL ML.**

**N° 2025\_12\_03AV1**

**Le Maire de Saint Martin de Hinx,**

VU la loi N° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2221.4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R.411-25 et R 411-28,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, signalisation temporaire approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

VU la demande de la SARL ML, représentée par M. MAUHOURAT Laurent, sise à Saint Martin de Seignanx, 341, Rue de Souspesse – 40390, reçue en date du 02 décembre 2025, pour effectuer le transport et le montage (76, rue de l'Estacade), d'une de grue sur la rue de l'estacade, du mercredi 17 décembre au jeudi 18 décembre 2025 inclus,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des ouvriers durant cette période de travaux, sur la rue de l'Estacade, il convient de prendre toutes les mesures de sécurité liées à la circulation et au stationnement du mercredi 17 décembre au jeudi 18 décembre 2025 inclus.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : LA SARL ML est autorisée à procéder à la fermeture temporaire de la route de l'Estacade, du PK 0.08 au PK 0.22 afin de sécuriser **le transport et le montage 76, rue de l'Estacade**) d'une grue et d'éviter tous risques d'accidents mercredi 17 décembre au jeudi 18 décembre 2025 inclus.**

Les véhicules de services, de secours, de soins médicaux, seront autorisés à circuler.

**ARTICLE 2 :** Un panneau « Route barrée à 800 mètres » sera apposé au PK 0.00 de la route de l'Estacade (au carrefour de la route de l'Océan et de la route de l'Estacade), ainsi qu'un panneau « Route Barrée à 600 mètres » sera apposée au PK 0.27 route de l'Estacade (au carrefour de la route de l'estacade et de l'Impasse du Prévent). Deux panneaux « Route Barrée » seront installés respectivement au PK 0.08 et au PK 0.22 route de la route de l'Estacade.

**ARTICLE 3 :** La signalisation relative aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté sera fournie, mise en place et retirée par la **SARL ML**.  
Elle sera entretenue par ladite entité.

**ARTICLE 4 :** La signalisation du chantier devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I Huitième partie- signalisation temporaire), approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992.

**ARTICLE 5 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la rue de l'Estacade par la SARL ML.

**ARTICLE 7 :** La SARL doit informer les propriétaires concernés ainsi que les riverains avant le début du transport de la grue par affichage, distribution de courriers, flyers, etc... en précisant les dates, la nature du transport, les impacts (circulation, stationnement, accès) et un contact.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

Pour exécution à : la SARL ML sise à Saint Martin de Seignanx – 40390, 341, rue de Souspesse.

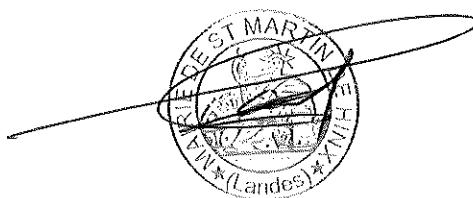
Pour information à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Martin-de-Seignanx -Tarnos.
- Mr le Chef du Centre de Secours de St-Vincent-de-Tyrosse,
- Mr le Président de la CC MACS,
- Mr le Président du SITCOM.

Diffusion sur le site internet de la commune.

Fait à St-Martin-de-Hinx, le 03 décembre 2025.

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de PAU par envoi papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.*

# CHANTIER ESQUIROU

ROUTE BLOQUEE POUR MONTAGE DE GRUE

Jozy Taito salon de tatouage

Légende
DEVIAISON
EMPRISE CHANTIER
ROUTE BLOQUEE
Rue de l'Estacade



